

## L'Édito

Si depuis quinze jours maintenant, les indicateurs épidémiologiques semblent marquer le pas, avec un taux d'incidence qui est passé sous la barre des 450 cas pour 100 000 habitants et un taux de positivité à moins de 4 %, la même tendance n'est pas observée en ce qui concerne la pression sur les hôpitaux. La quatrième vague est en effet loin d'être derrière nous et ses effets se feront encore sentir sur les services hospitaliers de la région pendant de longues semaines.

La prudence s'impose donc, d'autant que la rentrée scolaire qui s'annonce et avec elle la nécessité d'assurer aux élèves des conditions sanitaires leur permettant de suivre leur scolarité dans les conditions les plus favorables possibles. Les services de l'État, en lien avec les autorités sanitaires et les collectivités, se sont préparés à une campagne de vaccination massive des élèves car aujourd'hui on estime à plus de 50 000 jeunes de 12 à 17 ans qui ne sont pas encore vaccinés. Des créneaux dédiés leur seront réservés dans les centres permanents qui quadrillent le département, il y aura des équipes mobiles qui se déplaceront dans les établissements scolaires les plus éloignés...

Là-aussi, chacun doit se montrer responsable et réactif, au premier chef les parents qui devront retourner rapidement l'autorisation parentale à l'établissement où est scolarisé leur enfant pour que s'organise au mieux cette campagne vaccinale. D'ores et déjà, ils peuvent aussi, s'ils le souhaitent, faire vacciner leur enfant par leur médecin traitant ou en pharmacie.

*Evence Richard, préfet du Var*

## POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE

### INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 22 AOÛT 2021

	S26 28/06 04/07	S27 05/07 11/07	S28 12/07 18/07	S29 19/07 25/07	S30 26/07 01/08	S31 02/08 au 08/08	S32 09/08 15/08	S33 16/08 22/08
Nombre de tests réalisés	29777	35705	42486	68086	87665	87868	116563	120338
Nombre de tests positifs	179	445	1128	3690	5650	5698	5640	4706
Taux de positivité	0,60 %	1,20 %	2,70 %	5,50 %	6,40 %	6,50 %	4,80 %	3,90 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	17	41	105	352	526	535	529	442

### ➤ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : **1552**
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **135**
- File active des patients hospitalisés en réanimation : **49**

➤ **CLUSTERS** Le nombre cumulé de clusters signalés : **967** dont **91** en cours d'investigation.

## Vaccination et rentrée scolaire

Dans le département du Var, 42,7% des 12-17 ans ont reçu une première injection de vaccin, soit près de 29 800 jeunes ; 24,3 % ont bénéficié d'un schéma vaccinal complet, soit 16 900 personnes.

➔ **Avant la rentrée**, les parents sont encouragés à faire vacciner leur enfant auprès de leur médecin traitant généraliste ou spécialiste. Ils peuvent aussi le faire en pharmacie, dans un cabinet infirmier ou par une sage-femme ou bien encore en prenant rendez-vous dans l'un des 15 centres permanents de vaccination du département.



➔ **Le premier jour de la rentrée**, les professeurs principaux remettront à chaque élève un courrier à destination des familles, accompagné de l'autorisation parentale pour faire vacciner son enfant. Cette autorisation doit être retournée le plus rapidement possible à l'établissement pour permettre d'ajuster les capacités de vaccination aux besoins. Tous les élèves sont concernés, ceux du public comme ceux du privé sous contrat ainsi que les élèves des établissements relevant de l'enseignement agricole.

### ➔ Les dispositifs de vaccination

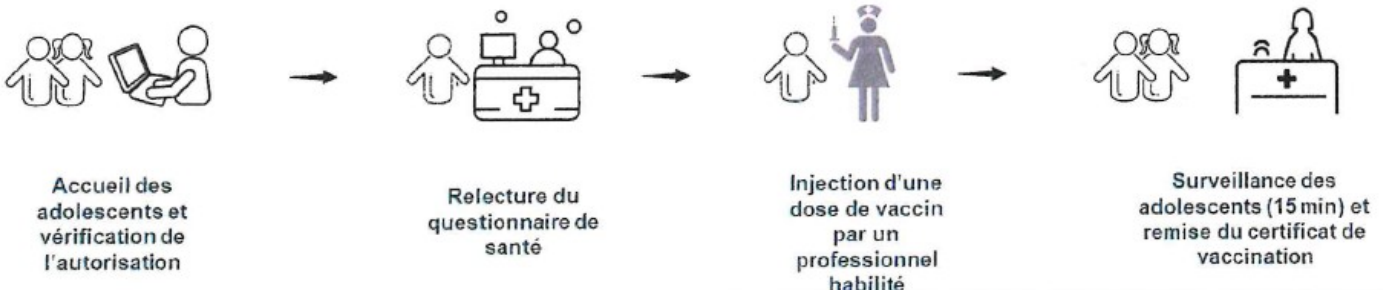
- ◆ Pour les élèves des établissements scolaires situés à proximité immédiate d'un centre de vaccination, des créneaux leur seront réservés, notamment les mercredis après-midi et les samedis.
- ◆ Pour les élèves des internats et des établissements scolaires éloignés des centres de vaccination, des équipes mobiles interviendront directement dans leur établissement.
- ◆ En fonction, des besoins, des centres éphémères dédiés pourraient être activés.

### ➔ La vaccination des collégiens et des lycéens : mode d'emploi

❶ Les parents doivent fournir à l'établissement scolaire dès que possible l'autorisation à la vaccination de leur enfant

❷ Pour chaque injection, l'élève doit se munir :

- du questionnaire de santé avec le numéro de sécurité sociale de ses parents et pour les mineurs de 16 ans et plus leur propre carte vitale s'ils en possèdent une ;
- La copie du test positif si l'élève a déjà été infecté par le Covid 19.



### ➔ Les chiffres de la vaccination dans le Var



**Au 25 août au soir,**

**721 056** personnes ont reçu la 1<sup>re</sup> injection

**579 299** personnes ont reçu 2 injections

**1 300 355** injections ont été réalisées.

# Protocole sanitaire pour la rentrée scolaire



Le protocole sanitaire qui entrera en vigueur dans les écoles, collèges et lycées du département du Var à partir du 2 septembre 2021 sera de **niveau 2**.

## DOCTRINE D'ACCUEIL

- ➔ École primaire
- ➔ Collège
- ➔ Lycée

Cours en présentiel

## PROTOCOLE SANITAIRE

- ➔ Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains
- ➔ Port du masque obligatoire en intérieur pour toutes les personnels et **les élèves à compter de l'école élémentaire** (droit commun extérieur)
- ➔ **Limitation du brassage par niveau obligatoire**
- ➔ Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service

## ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- ➔ Les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, les sports de contact sont interdits et la distanciation doit être adaptée selon la pratique sportive.

## PROTOCOLE DE CONTACT - TRACING

- ➔ La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.
- ➔ Dans les collèges et les lycées, un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif. Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.

Quatre niveaux sont définis pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus gradués possibles.

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

Retrouvez tous les niveaux du protocole sanitaire :

<https://www.education.gouv.fr>

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
<b>Doctrine d'accueil</b>	• Cours en présentiel en tout principe • Cours en présentiel en collège • Cours en présentiel en lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel en collège • Cours en présentiel en lycée • <b>Limitation du brassage par niveau</b>	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel en collège • Cours en présentiel en lycée • <b>Limitation du brassage par niveau</b>	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel en collège • Cours en présentiel en lycée • <b>Limitation du brassage par niveau</b>
<b>Protocole sanitaire</b>	• Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	• Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	• Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	• Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service
<b>Activités physiques et sportives</b>	• Activités physiques et sportives autorisées en intérieur et en extérieur	• Activités physiques et sportives autorisées en intérieur et en extérieur	• Activités physiques et sportives autorisées en intérieur et en extérieur	• Activités physiques et sportives autorisées en intérieur et en extérieur
<b>Protocole de contact-tracing</b>	• Règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif	• Règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif	• Règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif	• Règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif

## Dose de rappel pour les personnes de 65 ans et plus

Dans son avis rendu le mardi 24 août, la Haute Autorité de santé (HAS) recommande une dose de rappel de vaccin contre la Covid-19 pour :

- les personnes de 65 ans et plus
- les personnes qui présentent des comorbidités à risque de formes graves ([Liste des pathologies ici](#)).

Cette dose de rappel doit être administrée après un délai d'au moins 6 mois suivant la primovaccination complète.

Le 12 août dernier, le ministère chargé de la Santé avait déjà confirmé la mise en place d'une campagne de rappel de vaccination à partir de mi-septembre pour :

- les résidents des Ehpad et des unités de soins de longue durée (USLD),
- les personnes de plus de 80 ans vivant à leur domicile et celles qui présentent un très haut risque de forme grave de Covid 19,
- les personnes immunodéprimées.

## 15 centres de vaccinations permanents

Commune	Adresse	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
TOULON	Gymnase du Port Marchand Rue Robert Schuman	Lundi au samedi	8h-13h
TOULON	Escale Amiral Ronarc'h 1 avenue Amiral Aube	7j/7	8h - 17h
LA SEYNE-SUR-MER	ESAJ Avenue Yitzhak Rabin	lundi au samedi	lundi et vendredi : 9h - 17h mardi, mercredi, jeudi et samedi : 9h - 13h
HYERES-LES-PALMIERS	Forum du casino 3 avenue Ambroise Thomas	lundi au samedi	8h30- 13h
LA LONDE-LES-MAURES	Salle Yann Piat Rue de la salle des fêtes	lundi au samedi	8h - 13h
SAINTE-BAUME LA SALETTE	Salle des fêtes Place de Lattre de Tassigny	lundi au vendredi	8h - 12h
BRIGNOLES	Centre de Tir à l'Arc 90 Chemin des Archers	lundi au samedi	Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8h à 16h Mardi et jeudi de 7h à 15h
AUPS	Foyer des Jeunes Romano Place Frédéric Mistral	mardi - jeudi - vendredi	8h à 12h
DRAGUIGNAN (2)	Complexe Saint-Exupéry Gymnase Malraux Gymnase Coubertin	lundi au samedi	9h - 13h sauf le mardi : 16h30 - 19h30
FAYENCE	Gymnase Camille Courtois 38 avenue Robert Fabre	lundi au vendredi	9h - 17h sauf le jeudi : 7h - 15h
SAINT-RAPHAEL	Base Nature Espace Caquot 1196 Boulevard de la Mer	7j/7	lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 17h mardi et jeudi : 12h - 20h dimanche : 9h - 13h
FREJUS			lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 17h mardi et jeudi : 12h - 20h dimanche : 9h - 13h
GRIMAUD	Complexe sportif des Blaquières RD 61 Route des Blaquières	lundi au samedi	mardi à samedi : 7h - 11h
LE LUC	Espace culturel JL Dieux Rue Pierre Gaudin	lundi au vendredi	Lundi : 7h - 12h mardi à vendredi : 8h - 13h